

Affiché le 02 03 2021



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 février 2021

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION EQUI-TRAIL PAYS
D'ORIENT**

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Stéphane LOHÉZIC à Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO , Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2021.02.005

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION EQUI-TRAIL PAYS D'ORIENT

Rapporteur : Philippe PERRONNO

L'association Equi-Trail Pays D'orient organisera pour sa 3^{ème} édition, sa compétition originale qui consiste à parcourir 2 KM de course en relais, en binôme composé d'un cavalier et d'un coureur à pieds.

Cette année, trois compétitions se dérouleront au Haras d'Hennebont aux dates du 21 mars 2021, 21 et 30 juin 2021 ainsi que les 4 et 5 septembre 2021.

Afin d'aider l'association dans cette organisation, elle sollicite le soutien de la ville par une aide financière de 250 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 1^{er} février 2021,
Vu l'avis de la Commission « VIE » en date du 9 février 2021,
Vu la demande de subvention déposée par l'association en date du 20 janvier 2021,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention de 250 € à l'association Equi-Trail Pays D'orient,
- **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ